



Fonds de Dotation La Voix du Nord
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Defense cedex

Fa. 13.01.2025 10:00:00
Document

Fonds de Dotation La Voix du Nord

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation La Voix du Nord,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation La Voix du Nord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

13.01.2025 10:00:00
Document

Document communiqué en vertu de l'article 1435 du Code de Commerce
Document communiqué en vertu de l'article 1435 du Code de Commerce

Document communiqué en vertu de l'article 1435 du Code de Commerce



Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- la note 3.2 « Changement de méthode » qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03 ;
- la note 3.3 « Corrections d'erreur » relative aux corrections portant sur la production du compte d'emplois et des ressources et du compte de résultat par origine et destination de l'exercice précédent.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a stylized flourish at the end.

Joël Fusil

BILAN AU 31/12/2025

Montants exprimés en euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025			Exercice clos le 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :	*	*	*	*
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			*	
Autres immobilisations incorporelles			*	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			*	
Immobilisations corporelles :	*	*	*	*
Terrains				
Constructions			*	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			*	
Autres immobilisations corporelles			*	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			*	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			*	
Immobilisations financières :	*	*	*	*
Participations			*	
Créances rattachées à des participations			*	
Autres titres immobilisés			*	
Prêts			*	
Autres immobilisations financières			*	
TOTAL II	*	*	*	*
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	*	*	*	*
Créances :	*	*	*	*
Créances clients, usagers et comptes rattachés			*	
Créances reçues par legs ou donations			*	
Autres créances			*	
Charges constatées d'avance			*	
Valeurs mobilières de placement	1 130 289	59 267	1 071 022	1 026 542
Instruments financiers à terme et jetons détenus	200 000		200 000	200 000
Disponibilités	86 070		86 070	154 506
TOTAL III	1 416 359	59 267	1 357 092	1 381 148
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)			*	
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			*	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V+VI)	1 416 359	59 267	1 357 092	1 381 148

BILAN AU 31/12/2025

Montants exprimés en euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 240 059	1 264 221
Excédent ou déficit de l'exercice	1 056	24 163
Situation nette (sous total)	1 241 115	1 240 058
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 241 115	1 240 058
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursés		
Avances conditionnées		
Droit du concédant		
Total II	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	100 073	91 385
Total III	100 073	91 385
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total IV	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 904	49 705
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total V	15 904	49 705
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	1 357 092	1 381 148

Compte de résultat exercice 01/01/2025 au 31/12/2025

Montants exprimés en euros

	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	164 041	212 739
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		1 172
Autres produits	6 222	2 645
Total I	170 263	216 556
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	151 372	100 819
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	37 603	126 371
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	8 688	13 714
Autres charges		
Total II	197 663	240 904
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 27 400	- 24 348
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 204	14 222
Reprises sur dépréciations et provisions	43 467	21 907
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésor	39 127	14 916
Total III	89 798	51 045
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	59 267	43 467
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésor	2 075	7 393
Total IV	61 342	50 860
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	28 456	185
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 056	24 163

PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	260 061	267 601
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	259 005	291 764
EXCEDENT OU DEFICIT	1 056	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

FONDS DE DOTATION LA VOIX DU NORD ANNEXES :

1. PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 416 389 €
- Total des produits d'exploitation : 170 263 €
- Résultat comptable de l'exercice (excédent) : 1 056 €

Le fonds de dotation de la Voix du Nord a été constitué le 15 décembre 2020 et le 31 décembre 2025 constitue la cinquième clôture du fonds.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels du fonds de dotation.

2. OBJET SOCIAL DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation a pour objet de favoriser et de développer toute action d'intérêt général à caractère social, éducatif, humanitaire et philanthropique, en particulier en contribuant à lutter contre l'exclusion et la précarité, et notamment de :

- Lutter contre l'illettrisme en réalisant et/ou soutenant des projets d'intérêt général pédagogiques et collaboratifs ;
- Venir en aide aux personnes défavorisées, aux personnes âgées et aux déshérités en suscitant et favorisant la réalisation d'initiatives et de projets réalisés en leur faveur, et plus généralement en favorisant la réalisation de toute activité caritative et/ou culturelle et/ou sportive dans la région des Hauts de France ;
- Venir en aide aux enfants handicapés ou en détresse ainsi qu'aux familles connaissant de grandes difficultés en suscitant et favorisant la réalisation d'initiatives et de projets réalisés en leur faveur, et plus généralement en favorisant la réalisation d'activités de bienfaisance et de solidarité.

Le fonds de dotation a également pour objet de favoriser et de développer toute action visant à la protection de l'environnement naturel.

Afin de réaliser son objet, le fonds de dotation peut notamment :

- Mener des actions de formation et d'éducation ;
- Apporter son soutien direct auprès des personnes en situation de précarité afin d'aider à leur insertion ;
- Soutenir, notamment financièrement, tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- Bénéficier de mécénat de compétence des collaborateurs, principalement des différentes entités composant le groupe La Voix du Nord ;
- Développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes et favoriser la mise en relation de ceux-ci avec les donateurs potentiels ou effectifs ;
- Mettre en place toute communication (revue, site internet, etc.) visant à promouvoir son objet et informer les donateurs sur les actions entreprises et notamment organiser des campagnes d'information, conférences, colloques, forum etc ;
- Procéder par tous moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- Gérer les libéralités qui lui sont consenties pour réaliser et financer une œuvre ou mission d'intérêt général dont l'action se rattache à son objet social ;
- Et plus généralement mettre en œuvre tout moyen de toute nature qui soit conforme à la loi et aux règlements et qui lui apparaît utile à la poursuite de son objet.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Réglementation comptable applicable

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Séparation des exercices
- Coûts historiques
- Permanence des méthodes, hormis les changements de présentation présentés ci-dessous

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2022-06, et au règlement ANC n° 2018-06 relatif au comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2023-03.

3.2 Changement de méthode

Les règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC n° 2023-03.

Les principaux changements sont détaillés ci-après :

Changements relatifs à la présentation du bilan

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « Immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une ligne distincte au-dessus des rubriques de l'actif immobilisé ;
- Le poste « Charges constatées d'avance » a été reclassé dans la rubrique « Créances »

Changements relatifs à la présentation du compte de résultat :

- Le compte de résultat est, à compter de l'exercice 2025, présenté en liste ;
- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne « Opérations en capital » sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » ;
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les rubriques de produits exceptionnels « sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » et « reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges » sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne « Produits exceptionnels ».
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classés en charges exceptionnelles sont reclassés au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles « sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » et « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Charges exceptionnelles ».

- En application du règlement ANC 2022-06, dorénavant seules les opérations se rattachant à un événement majeur et inhabituel peuvent faire l'objet d'une comptabilisation en produits ou charges exceptionnelles.

Ces changements n'ont pas d'impact sur les comptes annuels 2025 du fonds de dotation au regard du traitement des opérations dans les comptes annuels 2024.

3.3 Corrections d'erreur

Le tableau du CER présenté dans les comptes de l'exercice 2024 comprenait à tort l'ensemble des ressources et des emplois du fond de dotation. Par ailleurs, le compte de résultats par origine et destination n'avait pas été produit.

Pour les comptes annuels de l'exercice 2025, un compte de résultats par origine et destination a été mentionné au point 9 de l'annexe, ainsi qu'un compte d'emplois des ressources ne reprenant que les flux liés à la générosité du public pour 2025 et 2024.

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les VMP correspondent à des contrats de placement et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Fonds propres

Les fonds propres initiaux sont constitués de la dotation initiale, d'un montant de 15 000 €, ainsi que des dévolutions issues des associations Le Noël Des Déshérités et Les Voies Du Nord, dissoutes en 2020 dans le cadre de la création du Fonds de dotation.

La dotation initiale a été intégralement consommée au cours de l'exercice 2023, dans le cadre de la reconstitution des fonds dédiés relatifs aux différents appels soutenus par le Fonds. Les dévolutions d'origine composent le report à nouveau, auquel viennent s'ajouter les affectations de résultats des exercices antérieurs.

Modes et méthodes d'évaluation des fonds propres

Les fonds propres du fonds de dotation sont évalués conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ils comprennent notamment la dotation initiale, les éventuelles dotations complémentaires, les réserves, le report à nouveau ainsi que le résultat de l'exercice. Ces éléments sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Politique de consommation de la dotation

Conformément à l'article 214-2 du règlement ANC n°2018-06, le fonds de dotation a défini sa politique de gestion de la dotation en distinguant la part consommable et, le cas échéant, la part non consommable.

La dotation consommable peut être utilisée pour financer les missions sociales du fonds, dans le respect des décisions prises par les organes de gouvernance. Cette consommation est réalisée de manière prudente, en tenant compte des besoins de financement des actions et de la pérennité de l'activité.

La part non consommable, lorsqu'elle existe, est maintenue en capital afin de générer des revenus destinés à soutenir durablement les actions du fonds. Les produits financiers issus du placement de cette dotation sont affectés selon les règles définies par les statuts et les décisions de gouvernance.

3.6 Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice sont comptabilisés en fonds dédiés les montants des ressources suivantes, affectés par les tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas pu être utilisés pendant l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard :

- subventions d'exploitation ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.7 Ressources du fonds de dotation

Conformément à l'article 13 des statuts, les ressources du fonds de dotation, lui permettant de faire face à ses dépenses, se composent :

- des revenus de la dotation ;
- des dons issus des appels publics à la générosité qu'il a été autorisé à faire, organisés dans le respect des articles 11 à 13 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 ;
- des produits des activités prévues aux statuts ou des rétributions pour services rendus par le fonds de dotation ;
- des revenus tirés du placement de ses ressources ;
- et de tout autre revenu qui ne serait pas interdit par la loi ou les règlements.

Ainsi, les dons manuels, issues de la générosité du public, sont comptabilisés en produits d'exploitation. Ils sont collectés dans le cadre d'appels à dons réalisés par l'intermédiaire du site internet du Fonds de Dotation et sont constatés en comptabilité lors de l'encaissement effectif des fonds.

3.8 Contributions financières reçues

Les contributions financières, constituant des ressources issues de financements externes, sont comptabilisées en produits d'exploitation. Elles sont collectées dans le cadre de dispositifs dédiés et sont constatées en comptabilité à la date d'encaissement des fonds. Elles comprennent, d'une part, les contributions versées par des entités à but non lucratif et, d'autre part, celles issues de partenariats.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Détail des créances : NEANT

Détail des valeurs mobilières de placement et disponibilités :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
PLACEMENT DE TRESORERIE	1 130 289	59 267	1 071 022
DEPOTS A TERME CAISSE D'EPARGNE	200 000		200 000
DISPONIBILITES COMPTES BANCAIRES	86 070		86 070
Total	1 416 359	59 267	1 357 092

Une dépréciation des VMP a été constatée dans le résultat financier en 2025 pour 59 267,45 €.

Tableau de variation des dépréciations des Valeurs mobilières de placement :

Situations et mouvements		Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Rubrique					
Valeurs mobilières de placement	de	43 467	59 267	43 467	59 267
Total		43 467	59 267	43 467	59 267

Tableau de variations des fonds propres :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	0							0
Fonds propres avec droit de reprise	0							
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	1 264 221	-24 163		0	0			1 240 059
Excédent ou déficit de l'exercice	-24 163	24 163		1 056	0			1 056
Dotations consommables	0							
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	1 240 058	0		1 056	0			1 241 115

Tableau de variations des fonds dédiés :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes		25 869				25 869	
Ressources liées à la générosité du public	91 385	114 394	131 575			74 204	
TOTAL	91 385	140 263	131 575			100 073	

Détail des dettes :**Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à cinq ans au plus
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 904	15 904	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	15 904	15 904	-	-

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**Produits d'exploitation :**

Dons manuels issues de la générosité du public	114 394,35 €
Contributions financières sans contrepartie	49 646,40 €

Charges et produits financiers :

Produits financiers	89 798,20 €
(Dont reprises de dépréciation : 43 467,33 € et dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement : 39 126,45 €)	
Charges Financières	61 341,93 €
(Dont dotations pour dépréciation des valeurs mobilières de placement : 59 267,45 €)	

Résultat exceptionnel

Néant

Contributions volontaires en nature

Le fonds de dotation bénéficie de moyen mis à disposition par la société Voix Du Nord SA, notamment une mise à disposition de personnel. Par ailleurs, le fonds de dotation a recours à des bénévoles pour la tenue de la comptabilité et le fonctionnement de ses activités.

Ces mises à disposition gratuites et le temps passé par les bénévoles n'ont pas fait l'objet de recensement et donc de valorisation sur l'exercice.

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires du commissaire aux comptes certifiant les comptes	
	Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 085
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	0
Total	4 085

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

7. ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

8. AUTRES INFORMATIONS

Le fonds de dotation n'emploie aucun salarié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Principes généraux d'établissement

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément au règlement ANC n° 2018-06 applicable aux entités sans but lucratif. Il vise à présenter les ressources collectées par le fonds de dotation selon leur origine ainsi que leur emploi selon leur destination, en distinguant notamment les missions sociales, les frais de fonctionnement et, le cas échéant, les frais de recherche de fonds.

Les produits sont comptabilisés selon le principe de rattachement à l'exercice, les dons étant reconnus lors de leur encaissement. Les charges sont enregistrées selon leur finalité et affectées par destination, le cas échéant sur la base de clés de répartition appropriées.

Définition des appels

Le Fonds de dotation porte trois actions au titre de l'exercice.

« Cœurs du Nord » a pour objet d'apporter du réconfort aux enfants les plus démunis, notamment par la distribution de biens de première nécessité et de cadeaux.

« 100 000 arbres » vise à contribuer à la reforestation de la région Nord-Pas-de-Calais, avec pour objectif la plantation de 100 000 arbres.

Partenariats :

« Journalistes en herbe » constitue une opération d'éducation aux médias menée en partenariat avec l'académie de Lille et la Fondation SNCF.

Produits

La présentation des produits dédiés est effectuée par origine et par action.

L'opération « Cœurs du Nord » a collecté 95 972 € de dons issus de la générosité du public, complétés par 19 646 € de contributions financières d'associations ainsi que 6 222 € provenant d'actions complémentaires, notamment une représentation théâtrale.

L'action « 100 000 arbres » a généré 18 422 € de dons, tandis que le programme « Journalistes en herbe » est financé par des contributions sans contrepartie versées par les partenaires, pour un montant de 30 000 € sur l'exercice.

Par ailleurs, les produits non dédiés s'élèvent à 96 021 €, principalement composés de 46 331 € de produits financiers et de la reprise de dépréciation des valeurs mobilières pour 43 467 €.

Charges

La présentation des charges dédiées est effectuée par origine et par action.

Le projet « Cœurs du Nord » totalise 115 035 € de charges, principalement constituées par l'achat de jouets destinés aux enfants pour un montant de 79 242 € et par la distribution de cartes alimentaires pour 31 812 €.

L'action « 100 000 arbres » a mobilisé 16 498 € au titre de la plantation d'arbres dans la région Hauts-de-France au cours de l'exercice.

Le partenariat « Journalistes en herbe » enregistre des dépenses de 42 066 €, correspondant à l'édition et à la diffusion des journaux La Voix du Nord publiant les articles réalisés par les élèves.

À ces charges dédiées s'ajoutent des coûts de structure à hauteur de 75 872 €, dont 59 267 € correspondent à la dotation aux dépréciations des titres financiers.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	114 394	114 394	212 739	182 739
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	49 646			
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	52 553		31 783	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	43 467		21 907	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			1 172	1 172
TOTAL	260 061	114 394	267 601	183 911
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	173 941	114 394	209 462	170 197
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	504			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 606		25 121	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	59 267		43 467	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	8 688		13 714	13 714
TOTAL	259 005	114 394	291 764	183 911
EXCEDENT OU DEFICIT	1 056	0	- 24 163	-

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

10. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 - MISSIONS SOCIALES			RESSOURCES DE L'EXERCICE 1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	114 394	170 197	1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénat - Dons manuels	114 394	182 739
1.2 Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie - Mécénat 1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2.1 Frais d'appel à la générosité du public 2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	114 394	170 197	TOTAL DES RESSOURCES	114 394	182 739
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		13 714	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		1 172
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	114 394	183 911	TOTAL	114 394	183 911

Tous les produits issus de la générosité du public sont affectés à des projets du fonds de dotations.

		RESSOURCES REPORTÉES UÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDOS DÉCHES)			
		(+/-) Excédant ou (-/-) insuffisance de la générosité du public (-/-) Investissements et (+/-) de versements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
		RESSOURCES REPORTÉES UÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDOS DÉCHES)			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France					
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
Total				Total	

11. État séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
						0
Total						0